

COMMUNES DE FONTAINE, LARIVIERE ET VAUTHIERMONT
COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER

Code rural et de la Pêche maritime (articles R123-9, R123-11 et R126-4)
Code de l'environnement (articles L123-4 et suivants et R123-8 à R123-23)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Par arrêté départemental n°2016-501, Monsieur le Président du Conseil départemental du Territoire de Belfort a prescrit la mise à l'enquête du projet de réglementation des boisements sur les communes de Fontaine, Larivière et Vauthiermont.

Dates et lieux de l'enquête : du mardi 26 avril 2016 au mardi 31 mai 2016 inclus en mairie de Fontaine soit 36 jours consécutifs.

Lieux, jours, et horaires de consultation du dossier d'enquête :

En mairie de Fontaine : le lundi de 15 heures 30 à 16 heures 30, le mardi de 11 heures à 12 heures, le mercredi de 14 heures à 16 heures, le jeudi de 15 heures à 16 heures 30, le vendredi de 11 heures à 12 heures et le samedi de 10 heures à 12 heures.

En mairie de Larivière : le mercredi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures 30, le vendredi de 13 heures à 18 heures 30.

En mairie de Vauthiermont : le lundi de 14 heures à 18 heures et de 9 heures à 12 heures, le jeudi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Noms des commissaires enquêteurs désignés par le Tribunal Administratif de Besançon :

Par décision n° E16000006/25 du 13 janvier 2016 complétée le 12 février 2016, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Besançon a désigné Monsieur René Bailly en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Roger Gagéa en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Dates et horaires de présence du commissaire enquêteur en mairie de Fontaine :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Fontaine aux jours et heures suivants :

- le mardi 26 avril 2016 de 9 heures à 12 heures ;
- le samedi 7 mai 2016 de 9 heures à 12 heures ;
- le mercredi 11 mai de 15 heures à 19 heures ;
- le mardi 31 mai 2016 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Les observations et les réclamations du public pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en mairies de Fontaine, Larivière et Vauthiermont. Elles pourront également être adressées, par correspondance, à l'attention de Monsieur René Bailly, commissaire enquêteur, mairie de Fontaine, 1 place Turenne, 90150 Fontaine.

Information du public :

L'avis d'enquête sera inséré dans les annonces légales de deux journaux locaux diffusés dans le département du Territoire de Belfort (journal L'Est Républicain et journal La Terre de Chez Nous), quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de son déroulement.

Cet avis sera également affiché, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, dans les communes de Fontaine, Larivière et Vauthiermont.

Il sera publié sur le site internet du Conseil départemental : www.territoiredebelfort.fr

Identité de la personne responsable du projet : l'enquête est organisée par le Conseil départemental du Territoire de Belfort, où toute information relative à cette affaire peut être obtenue auprès de Monsieur Jean-Paul Granger, Direction de l'agriculture, de l'environnement, du risque et du développement durable, Hôtel du Département, 6 place de la Révolution Française, 90020 BELFORT Cedex – Téléphone : 03 84 90 93 41 – courriel : jean-paul.granger@territoiredebelfort.fr.

Contestations judiciaires :

Les propriétaires devront signaler au Conseil départemental toutes contestations judiciaires en cours, dans un délai d'un mois à compter de la réception de l'avis d'enquête publique.

Modalités de communication des documents relatifs à l'enquête :

Toute personne pourra, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête, soit sur CD rom, soit au format papier, en formulant sa demande à l'adresse ci-dessus.

Décisions qui seront prises à l'issue de l'enquête :

Au terme de l'enquête, la Commission intercommunale d'aménagement foncier de Fontaine-Larivière-Vauthiermont statuera sur les réclamations et observations du public.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de Fontaine, Larivière et Vauthiermont où le public pourra en prendre connaissance pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les personnes intéressées pourront obtenir, à leur frais, communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur auprès du Président du Conseil départemental.

A Belfort le, 15/03/2016

Le Président du Conseil départemental,


Florian BOUQUET